

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CIAS POUR 2023**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mercredi huit mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi 1^{er} mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – M. R.GUÉRIN – MME. M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. JL.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
M. S.PINAUD absent
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.ROUX
MME C.MARCHAL excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à MME G.HAILLOT-ENSARGUET
M. M.PAVY absent
MME B.BACHET a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL
M. J.BROSSARD excusé
M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET (Vice-Présidente du CIAS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 14
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de permettre au Président du CIAS de présenter au Conseil d'Administration, avant l'examen et le vote du budget, les grandes lignes des finances du CIAS,

Considérant que la loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des CCAS/CIAS,

Considérant que dans les communes et les CCAS/CIAS de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,

Considérant qu'il doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte dans une délibération distincte,

Considérant que le Président de séance a présenté aux membres du conseil d'administration du CIAS le rapport d'orientations budgétaires du CIAS et des 3 résidences autonomie (joint en annexe) pour 2023,

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CIAS POUR 2023**

(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration du CIAS :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires à la suite de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (joint en annexe) par une délibération spécifique qui est transmise au représentant de l'Etat, au président de l'EPCI à fiscalité propre dont dépend le CIAS, et mise à disposition du public.

Certifié exécutoire et pour copie conforme, compte tenu :

- de la publication le *16 mars 2023*
- de la transmission en sous-préfecture le *16 mars 2023*

Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

La secrétaire de séance,
Christelle LAMBERT.

